

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le sept du mois de juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Monsieur Philippe DENONFOUX, 1^{er} Adjoint.

Présents :

Mmes FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, MILON, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

Pouvoirs:

Mme BRUNET à M. MAS-FRAISSINET

Mme HATEMIAN-SOLARI à Mme MATEO

M. CHAUSSIDIÈRE à Mme le Maire

M. Evan DE SOUSA à M. MACHERAS DE MONTILLET

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

**Objet : Budget annexe des affaires portuaires et maritimes.
Approbation du compte administratif. Exercice 2019.**

N°42

Date de Publication
- 9 JUIL. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 9 JUIL. 2020
Date de la convocation
29 juin 2020

Monsieur DENONFOUX a été élu pour présider la séance pour l'examen de cette délibération. Il expose à ses collègues que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses	1 778 469.08 €
Recettes	1 963 591.36 €
Solde d'exécution 2019	185 122.28 €
Excédent reporté 2018	46 064.30 €
Excédent de clôture 2019	231 186.58 €

Section d'investissement

Dépenses	79 729.27 €
Recettes	105 709.80 €
Solde d'exécution 2019	25 980.53 €
Déficit reporté 2018	-22 335.94 €
Résultat de clôture 2019	3 644.59 €

Restes à réaliser

Dépenses	59 628.20 €
Recettes	0.00 €
Solde	-59 628.20 €
Résultat de clôture cumulé	-55 983.61 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes.

Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 7 juillet 2020.

Le Maire,
Danielle MILON